



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES-D'ARMOR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

en vue de : la désinscription de sites inscrits

situés dans les communes de Kerbors, Lanmodez, Lézardrieux, Minihy-Tréguier, Paimpol, Penvenan, Pleubian, Pleudaniel, Ploëzal, Ploubazlanec, Plougrescant, Plouguiel, Plourivo, Pontrieux, Trézarzec et Tréguier.

l'inscription d'un site sur la commune de Pommerit-Jaudy

En application des articles L.123-1 et suivants L.341-1 et suivants du code de l'environnement et par arrêté préfectoral du 16 mars 2018, une enquête publique conjointe portant sur le projet de désinscription de sites inscrits sur les communes de Kerbors, Lanmodez, Lézardrieux, Minihy-Tréguier, Paimpol, Penvenan, Pleubian, Pleudaniel, Ploëzal, Ploubazlanec, Plougrescant, Plouguiel, Plourivo, Pontrieux, Trézarzec et Tréguier et d'inscription d'un site sur la commune de Pommerit-Jaudy, est ouverte du **mardi 24 avril au mercredi 30 mai 2018 inclus** pour une durée de 37 jours.

Le dossier soumis à enquête publique sera constitué des pièces suivantes :

- . Note de présentation,
- . Rapport de présentation avec périmètres au 1/25000^e,
- . Plans cadastraux,
- . Dossier photographique,
- . Bilan de la concertation.

Il sera déposé et mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans chaque mairie concernée, les sous-préfectures de Lannion et Guingamp ainsi qu'à la préfecture des Côtes-d'Armor (bureau du développement durable). Il sera également consultable par voie électronique sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.cotes-darmor.gouv.fr, rubrique annonce et avis, enquêtes publiques

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations, ses propositions ou ses contre-propositions :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la Présidente de la commission d'enquête, qui seront tenus à la disposition du public dans chacune des communes concernées, sous-préfectures de Lannion et Guingamp et préfecture de Saint-Brieuc,
- ou être adressées par correspondance directement à Madame la Présidente de la commission d'enquête à la sous-préfecture de Lannion, siège de la commission d'enquête, 9, rue Joseph Morand, 22303 LANNION Cedex, avant la fermeture de l'enquête,
- ou par voie électronique adressées à Madame la Présidente de la commission d'enquête à l'adresse suivante : pref-developpement-lannion@cotes-darmor.gouv.fr. Les correspondances et mails seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et dans les mairies concernées dans les meilleurs délais.

La commission d'enquête est composée de :

- Mme Marie-France GRANVILLE, secrétaire administrative de sous-préfecture en retraite, Présidente de la commission d'enquête,
- M. Jean-Jacques TREMEL, responsable de service environnement/espaces verts en retraite,
- M. Hervé NICOL, ingénieur, chef de section principal SNCF en retraite

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront le public et ses observations éventuelles sur le projet de désinscription/inscription du site inscrit des estuaires du Trieux et du Jaudy, à l'occasion des permanences qui se tiendront aux lieux, jours et heures précisés dans le tableau ci-dessous :

Permanences des membres de la Commission d'enquête

Mardi 24 avril	Mairie de Paimpol (services techniques)	de 9h00 à 12h00
Mardi 24 avril	Mairie de Plourivo	de 14h00 à 17h00
Jeudi 26 avril	Mairie de Kerbors	de 9h00 à 12h00
Samedi 28 avril	Mairie de Minihy Tréguier	de 9h00 à 12h00
Jeudi 3 mai	Mairie de Lanmodez	de 9h00 à 12h00.
Jeudi 3 mai	Mairie de Penvenan	de 9h00 à 12h00
Samedi 5 mai	Mairie de Ploubazlanec	de 9h00 à 12h00
Lundi 14 mai	Mairie Plougrescant	de 14h00 à 17h00
Jeudi 17 mai	Mairie de Plouguiel	de 9h00 à 12h00
Samedi 19 mai	Mairie de Pleubian	de 9h00 à 12h00
Mardi 22 mai	Mairie de Pleudaniel	de 9h00 à 12h00
Mardi 22 mai	Mairie de Pommerit Jaudy	de 14h00 à 17h00
Lundi 28 mai	Mairie de Trézarzec	de 14h00 à 17h00
Mercredi 30 mai	Mairie de Lézardrieux	de 9h00 à 12h00
Mercredi 30 mai	Mairie de Ploëzal	de 9h00 à 12h00
Mercredi 30 mai	Mairie de Pontrieux	de 14h00 à 17h00
Mercredi 30 mai	Mairie de Tréguier	de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront transmises par M. le Préfet des Côtes-d'Armor aux mairies concernées et sous-préfectures de Lannion et Guingamp, afin de les mettre sans délai à la disposition du public pendant un an.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également publiés sur le site internet de la préfecture des Côtes-d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr, rubrique annonce et avis, enquêtes publiques, pendant une durée d'un an.

La décision de désinscription et d'inscription fera l'objet d'un arrêté ministériel qui sera publié au Journal Officiel, après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites et de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Service responsable du projet, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Service Patrimoine Naturel au 02 99 33 44 36, dont le siège est situé à l'Armorique, 10 rue Maurice Fabre CS 96515 35065 RENNES.